



Commune d'UZEIN
Arrêté n° 2026-001

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant réglementation de circulation sur la voie communale :
Rue de la Mairie à UZEIN**

Le Maire de la Commune d'UZEIN

Vu le Code de la Route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Considérant qu'en raison de travaux d'enlèvement des illuminations festives, il convient de réglementer la circulation sur la voie communale : Rue de la Mairie, à UZEIN,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Du 6 au 9 Janvier 2026 inclus, la circulation sera règlementée par la fermeture de la circulation, avec mise en place d'une déviation par la rue de la Barthète et par la rue Jacques Larreille :

Rue de la Mairie.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, et mise en place par les services technique municipaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la gendarmerie de Serres-Castet,
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il sera en outre affiché aux endroits habituels.

Fait à UZEIN, le 5 janvier 2026.

Le Maire, **Éric CASTET**.

